

VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

N° 2022 116

## ARRETE DU 29 NOVEMBRE 2022 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux sur l'éclairage public
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;
- Vu l'intérêt général ;

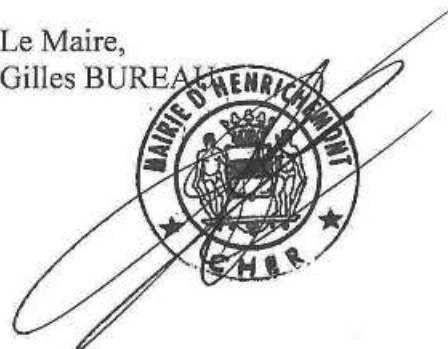
### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules sera interdite du 1<sup>er</sup> Décembre 2022 et ce pour 60 jours calendaire au lieu-dit Les Gâtées à Henrichemont

**Article 2<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,  
Gilles BUREAU



GB